



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 10970

Texte de la question

M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle, sur l'importance du développement, en faveur des jeunes en situation d'échec professionnel, des stages dits de « nouvelles qualifications ». En effet, les estimations officielles évaluent à près de 700 000 le nombre de postes de travail sans qualification supprimés depuis dix ans. La délégation interministerielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, sous l'impulsion de M Bertrand Schwartz, a initié des actions expérimentales basées notamment sur l'intégration directe des jeunes dans les entreprises dans des secteurs faisant largement appel aux nouvelles technologies. Compte tenu du bilan positif de ces opérations jusqu'ici limitées, le Gouvernement a décidé de faire bénéficier de ce dispositif près de 10 000 jeunes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les secteurs industriels, commerciaux ou de services dans lesquels de telles actions seront prioritairement menées et de lui préciser les mesures envisagées pour assurer la réussite de ces stages qui se révèlent positifs tant pour les entreprises que pour les jeunes, la qualification professionnelle restant la meilleure garantie contre l'exclusion du marché de l'emploi.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question concernant les secteurs d'activité, dans lesquels les actions « nouvelles qualifications » doivent être développées, le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle, précise l'objet de la mission nationale mise en place : en premier lieu, il est nécessaire de préciser l'attente des entreprises du point de vue des compétences nouvelles requises pour les salariés de niveau V ; ensuite, il convient d'approfondir et d'enrichir les méthodologies d'actions utilisées dans la première phase expérimentale afin de déterminer les conditions d'une éventuelle extension de la démarche Nouvelles qualifications en étudiant différentes possibilités. La poursuite de ces objectifs amènera la mission nationale Nouvelles qualifications à diversifier, par rapport à l'action menée par la délégation interministerielle à l'insertion des jeunes en difficulté, d'une part, les publics : les jeunes sans travail et sans qualification, mais aussi les adultes chômeurs de longue durée et les salariés (ouvriers et employés) dont l'emploi serait menacé sans une action de requalification, d'autre part, les secteurs d'activité : toujours les petites et moyennes entreprises et industries, mais aussi les grandes entreprises confrontées à la concurrence internationale et les secteurs publics où des problèmes d'évolution des qualifications sont apparus préoccupants ces dernières années. La variété des publics et des secteurs devrait ainsi permettre de répondre à l'objet de la mission nationale Nouvelles qualifications et de déterminer les formes d'actions les plus efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Boulard Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10970

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1336